



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



| FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Aménagement

Plantation, gestion et protection d'arbres ou de haies



Action n°



AMENAGEMENT-4

→ Objectifs et cibles de l'action

- Conserver la biodiversité ;
- Stabiliser et enrichir les sols ;
- Protéger les animaux d'élevage et les cultures ;
- Refuge pour la faune et la flore ;
- Réguler les inondations et favoriser l'épuration des eaux ;
- Stocker du carbone ;
- Exploiter les ressources (bois, fruits) avec ou sans création de filière.
- Former une barrière physique contre les produits phytosanitaires ;

→ Éléments de contexte

 Techniques, réglementaires, exemples ...

Les bénéfices de l'arbre sont nombreux : en campagne ou en ville, il est entre autres un abri pour le vivant, un régulateur thermique, un protecteur des sols. Les haies fournissent le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales et végétales (dont l'humain-e pour les fruits qu'elle produit) et permettent également de constituer une ressource de bois pour les humain-es via par exemple l'alimentation de chaufferies bois locales. Planter des arbres ou des haies représentent une solution fondée sur la nature d'adaptation au changement climatique.

La plantation d'arbres ou de haies est un engagement sur le long terme. Pour cela, il est impératif de bien concevoir ce projet pour appréhender l'objectif de cet aménagement, sa localisation et les usages attendus :

- Mettre le bon arbre au bon endroit. En milieu urbain dense, le but est d'assurer une compatibilité à long terme entre les arbres et les infrastructures environnantes favorisant la renaturation urbaine et la désimperméabilisation des sols : les arbres ont souvent une durée de vie plus longue que les infrastructures avoisinantes telles que les trottoirs, voiries, etc. et nécessitent de disposer d'espaces suffisants pour leur système racinaire.
- Planter de nouveaux arbres nécessite d'anticiper les conditions climatiques futures avec une évolution du type de climat et des aléas extrêmes plus fréquents en ville : il faut donc choisir des espèces adaptées au changement climatique (chaleur, sécheresse, inondation). Par exemple, la ressource en eau pourrait être raréfiée et il faudra planter des espèces jouant sur l'ombrage, nécessitant moins d'apports en eau, etc.
- Adapter le choix du type de haie et sa composition en fonction des services attendus (attrait pour les pollinisateurs, accueil des auxiliaires, apport d'ombrage pour les animaux, amélioration du microclimat, esthétique visuelle et paysagère...).
- Obtenir une haie fonctionnelle avec trois strates : arborée, arbustive et herbacée. Pour garder l'aspect naturel de la haie, les plants vont être classés en deux catégories différentes : essences arborées et essences arbustives. Ensuite, il faudra répartir les essences de manière aléatoire en respectant les distances entre les plants.
- Faire un travail de pédagogie et de concertation avec le voisinage, éventuellement les agriculteur-ices et les usager-ères pour limiter les dégradations.
- Entretenir une haie avec respect en conciliant les impératifs sécuritaires et environnementaux. Chaque haie demande une gestion différenciée adaptée à sa typologie, sa structure, son usage. L'entretien ne peut se faire qu'entre septembre et mars, la coupe doit être nette à la base des branches (pour la cicatrisation) avec un matériel adéquat.

Dans le cadre de cette action la collectivité s'engage à planter un nombre d'arbres ou un linéaire de haie proportionné à ses moyens de suivi, d'entretien et de gestion. Elle choisira des essences adaptées au contexte régional et climatique (préférence pour les espèces locales, diversité des plantations, qualité d'accueil pour la biodiversité, intérêt écologique, pédagogique) et mettra en place des mesures de gestions adaptées pour que l'action soit pérenne. Un suivi intégré au bilan permettra de s'assurer du bénéfice de l'action pour la biodiversité. La marque Végétal local ou un équivalent peuvent être privilégiés. Le label Végétal local garantit l'origine locale des plants et labellise l'ensemble du réseau, comprenant les collecteurs de graines, les cultivateurs et les producteurs. Elle permet ainsi une meilleure transparence quant à la provenance des plants vendus. Cette marque est gérée par l'Office français de la biodiversité et animée en région par France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté.

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

B2	B/ Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
----	--

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]